



RÉSULTATS 2024 :

harmonie mutuelle confirme sa solidité financière et active le « dividende éco-santé »

Paris, le 08/04/2025 – Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV et leader santé en France, présente ses résultats consolidés pour l'année 2024. Dans un environnement complexe, la mutuelle a su maintenir son équilibre économique et financier en s'appuyant sur ses trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et la multiprotection de ses adhérents et entreprises clientes. Robuste, Harmonie Mutuelle affiche de solides résultats pour l'année 2024. Cette situation financière favorable lui permet d'activer son dispositif de redistribution sous la forme d'un "dividende Éco-santé", grâce auquel un montant de 84 millions d'euros sera redistribué à ses entreprises clientes et adhérents, dans les deux ans. Ce mécanisme s'inscrit dans le cadre du mouvement de l'Éco-santé, lancé par l'entreprise en novembre 2024. Celui-ci vise à construire une santé accessible et durable en donnant, à chacun, les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé.

LES CHIFFRES CLÉS 2024

Indicateurs généraux :

(Résultats du rapport consolidé¹)

Près de 5 millions de personnes protégées en santé et en prévoyance

Plus de 100 000 entreprises clientes

Plus de 50 branches professionnelles en labellisation ou recommandations

165 000 entrepreneurs accompagnés

Santé financière et économique :

(Résultats du rapport consolidé)

4,3 Mds € de chiffre d'affaires cumulé dont **3,2 Mds €** en santé et plus de **1,1 Mds €** en prévoyance

Les contrats collectifs représentent **61 %** du chiffre d'affaires consolidé

99 M € de résultat net

100,5 % de ratio combiné²

¹ Le rapport consolidé intègre les comptes Harmonie Mutuelle et de ses deux filiales : Mutex SA et Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie. La combinaison de l'ensemble des comptes est effectuée à l'échelle du Groupe VYV.

² Le ratio combiné est le rapport de la somme des prestations effectuées et des frais de gestion nets sur le total des cotisations perçues. Le ratio combiné atteint l'équilibre lorsqu'il égale 100 %.

Solvabilité

(Résultats du rapport SFCR³)

- **254,3 %** de ratio de solvabilité⁴ pour Harmonie Mutuelle

Redistribution et gestion :

(Résultats du rapport SFCR)

- **80,5 %** de taux de redistribution en santé
- **17,2 %** de taux de frais de gestion en santé
- **84 M €** seront redistribués, d'ici deux ans, dans le cadre du « dividende Éco-santé »

Indicateurs sociaux et environnementaux :

- **Plus de 5 600** salariés⁵
- **96/100** d'indice d'égalité professionnelle femmes/hommes
- **86,7/100** d'Impact Score (vs moyenne de 54/100)
- **7,6 %** de travailleurs en situation de handicap
- **-46,8 %** de réduction de l'empreinte carbone depuis 2019
- **3,8 M €** accordés au titre de l'action sociale pour accompagner **7 000** adhérents en difficulté
- **230 000** bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire

Une santé financière robuste et un dispositif de redistribution activé : le « dividende éco-santé »

Malgré un contexte complexe, **Harmonie Mutuelle a su préserver, en 2024, son équilibre économique et financier :**

- **La mutuelle atteint les 4,3 Mds € de chiffre d'affaires cumulés en santé et prévoyance**, en hausse de 5% par rapport à 2023 ;
- **La majorité de son chiffre d'affaires provient des contrats collectifs : 61 %**, une part en progression par rapport à l'année précédente (59 %) ;
- **Le résultat net atteint les 99 M €** (vs 28 M € en 2023).

Harmonie Mutuelle affiche, par ailleurs, **un taux de redistribution en santé à hauteur de 80,5 %** (vs 82,7 % en 2023). **Quant aux frais de gestion, ils s'établissent à 17,2 % en santé** et restent stables par rapport à l'année précédente. Cette gestion rigoureuse permet à la mutuelle de **soutenir ses engagements en matière de redistribution tout en préservant son équilibre économique et financier**. Harmonie Mutuelle est, en effet, le seul assureur français à s'être fixé un taux de redistribution minimum en santé de 80 %⁶.

Les résultats positifs générés sur l'année 2024 permettent également à **Harmonie Mutuelle d'activer, pour la première fois, son dispositif de redistribution sous la forme d'un « dividende Éco-santé »**. **84 millions d'euros seront ainsi redistribués aux adhérents et entreprises clientes** d'ici deux ans, conformément aux engagements pris par l'assureur en 2020⁷. Ce montant pourra être redistribué sous la forme **d'un versement direct aux adhérents** ou **d'une diminution des futures cotisations** ou encore sous la **forme de soins ou de services en santé, gratuits**⁸.

« En 2024, dans un contexte toujours exigeant, nous avons consolidé un modèle économique robuste et pérenne nous permettant d'afficher des résultats financiers solides. Grâce à la mobilisation quotidienne de l'ensemble de nos équipes, salariés comme élus, et à la confiance que nous accordent nos adhérents et entreprises clientes, nous avons su confirmer

³ Rapport SFCR – Solvency and Financial Condition Report.

⁴ Le ratio de solvabilité permet d'estimer la capacité de remboursement d'une entreprise en cas d'aléa. Il s'obtient en divisant les capitaux propres de l'entreprise par le capital requis pour lui permettre de faire face à un événement financier défavorable. Pour respecter les normes prudentielles en vigueur (« Solvabilité II ») et rendre compte de sa santé financière, un assureur doit disposer d'un ratio de solvabilité supérieur à 100 %.

⁵ Chiffre de l'UES Harmonie Mutuelle. Dans le cadre de son activité, Harmonie Mutuelle s'appuie sur un groupement d'intérêt économique (GIE), notamment le GIE Systèmes Information Harmonie Mutuelles (GIE SIHM) qui opère ses systèmes d'information, le GIE Optissima prev qui gère les prestations de prévoyance et une foncière, Harmonie Mutuelle Foncière et Lieux de Vie (HMFLV) pour la gestion de son patrimoine immobilier, etc. Cet ensemble constitue l'UES Harmonie Mutuelle.

⁶ Une décision adoptée par la mutuelle, en 2020, par les représentants, élus, des adhérents à l'occasion de son Assemblée Générale annuelle.

⁷ En juin 2020, l'Assemblée Générale d'Harmonie Mutuelle a voté une résolution consistant à redistribuer les résultats aux adhérents lorsque les prestations santé représentent moins de 80% des cotisations perçues. Ce mécanisme de redistribution doit être mis en application dans les 2 ans suivant l'approbation des comptes de l'exercice en Assemblée Générale.

⁸ Le format et les modalités de redistribution seront ultérieurement fixés par le conseil d'administration d'Harmonie Mutuelle.

notre position de leader en santé et installer la prévoyance comme le second métier cœur de l'entreprise. Avec l'activation du « dividende Éco-santé », nous réaffirmons, par ailleurs, nos engagements à travers un acte fort de redistribution tout en sensibilisant nos adhérents aux bienfaits des comportements vertueux sur la santé. En effet, adopter des réflexes de prévention plus réguliers, une consommation des soins plus responsable contribue à générer des résultats positifs qu'Harmonie Mutuelle s'engage à redistribuer à ses adhérents. Cet acte s'inscrit dans la continuité du mouvement de l'Éco-santé, au sein duquel nous nous attachons à favoriser une santé accessible et durable. » déclare Catherine Touvrey, directrice générale d'Harmonie Mutuelle.

Un développement basé sur une approche intégrée en santé - prévoyance et sur la multi-protection

Harmonie Mutuelle poursuit son développement autour du triptyque **prévention, santé et prévoyance** et renforce la **multi-protection** pour accompagner efficacement et durablement ses adhérents et entreprises clientes :

- Son modèle de développement repose sur une approche intégrée autour de deux piliers solides, la santé et la prévoyance, avec **3,2 Mds € de chiffre d'affaires en santé** et **1,1 Mds € en prévoyance** ;
- En 2024, Harmonie Mutuelle a également accéléré sa trajectoire de développement en matière **d'épargne-retraite**, avec un montant d'épargne cumulée de **79,6 millions d'euros**, en **progression de 39% par rapport à 2023**, renforçant ainsi la diversification de son accompagnement auprès de ses adhérents et entreprise clientes.

« En 2024, nous avons poursuivi la diversification de nos offres en prévention, santé, prévoyance et épargne-retraite, toujours guidés par l'ambition de rester au plus près des besoins de nos adhérents et de nos partenaires : entreprises clientes et branches professionnelles. Notre collectif reste pleinement mobilisé auprès des 5 millions de personnes que nous protégeons, pour les accompagner à chaque étape de leur vie, et leur garantir une protection complète, durable et responsable. » poursuit Thomas Blanchette, président d'Harmonie Mutuelle.

En 2024, la mutuelle continue de renforcer sa qualité de service et déploie l'accompagnement digital proposé à ses adhérents et entreprises clientes :

- **Plus de 85 %** de taux de satisfaction clients et un taux de qualité relationnelle d'environ **90 %**.
- **98 %** des remboursements en santé sont traités en moins de 48 h
- **70 %** des adhérents ont désormais un compte sur l'application Harmonie et moi ;
- **Une offre de gestion en santé collective 100 % en ligne** a été lancée.
- **94 %** des nouvelles affiliations se font en digital

Avec le groupe VYV, Harmonie Mutuelle travaille par ailleurs à **mettre le traitement des données et l'IA au service des adhérents et entreprises clientes**, et à **répondre à ses enjeux stratégiques avec des moyens renforcés en 2024**. Par exemple, pour continuer d'accélérer ses délais de gestion, Harmonie Mutuelle a lancé la **solution LUKE** (intégrant des solutions d'IA) pour automatiser certaines prises en charge, notamment en dentaire. Désormais, 20% des dossiers dentaires sont traités en temps réel par la solution.

Un engagement renforcé pour une santé durable

En 2024, **Harmonie Mutuelle a renforcé son engagement en faveur d'une santé durable**. La mutuelle a ainsi lancé le **mouvement de l'Éco-santé** visant à **donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé**. Avec ce mouvement pionnier et collectif, l'entreprise mutualiste à mission souhaite accélérer le recours aux solutions concrètes qui existent déjà et en construire collectivement de nouvelles, pour contribuer à améliorer durablement la santé des Français.

Harmonie Mutuelle a également apporté, en 2024, **de nouvelles preuves de son engagement social et environnemental**. Elle s'est vu attribuer un **Impact Score de 86,7/100**, supérieur de 60 % à la moyenne des entreprises ayant réalisé leur Impact Score (54/100). Sur le volet environnemental, ce résultat a notamment été obtenu grâce à la **réduction significative de son empreinte carbone, en général** (-13,6 % depuis 2023 et -46,8 % depuis 2019), et sur son **portefeuille d'investissement** (-57 %). Sur le volet social, la politique d'inclusion menée par Harmonie Mutuelle a également été déterminante, notamment, grâce à un **taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap supérieur à la réglementation imposée** (7,6 % vs 6 %) ou encore à un **index d'égalité femmes-hommes élevé** (96/100).

Plus généralement en matière sociale, **Harmonie Mutuelle protège aujourd'hui près de 5 millions de personnes et accompagne plus de 100 000 entreprises clientes et 165 000 entrepreneurs**. Elle a permis de maintenir l'accès aux soins et aux droits en complémentaire santé à plus de **7 000 adhérents en difficulté** en accordant plus de **3,8 M € au titre de l'action sociale**. Elle continue également à accompagner et suivre près de **230 000 bénéficiaires de la Complémentaire**

Santé Solidaire. Par ailleurs, à travers le fonds Harmonie Mutuelle Emplois France, la mutuelle contribue activement à créer et sauvegarder des emplois dans les territoires, en apportant **un soutien financier à plus de 300 entreprises, dont 44% de TPE et de PME.**

Enfin, en 2024, **Harmonie Mutuelle a renforcé son engagement en faveur de la lutte contre la sédentarité**, à travers sa Fondation d'entreprise dont la mission est de favoriser le passage à l'action dans ce domaine. Elle est également devenue partenaire de la **Grande Cause Nationale 2024**, dédiée à la promotion du sport santé, et **a fait bouger plus d'un demi-million de Français** grâce à plus de 500 événements sportifs organisés, partout sur le territoire.

L'intégralité des rapports publiés seront consultables en ligne sur le site d'Harmonie Mutuelle.



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1ère mutuelle santé de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège près de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le « dividende Éco-santé ». Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 100 000 entreprises et 165 000 entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de 7 000 collaborateurs et élus, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

[Harmoniemituelle.fr](https://www.harmoniemituelle.fr)    



À PROPOS DU GROUPE VYV

Le Groupe VYV, pour une santé accessible à tous

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour rendre la santé accessible à tous. Parce qu'il considère la santé comme un tout, il intervient au travers de ses trois métiers (assurances & retraite, soins & accompagnement, logement) sur la majorité des facteurs qui impactent la santé.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,5 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000. Fortes de l'action de leurs 10 000 élus locaux et militants dans leurs territoires, et de leurs 46 000

collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser, dans toutes leurs solutions, la co-construction et le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.



www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Thomas Marko & Associés

Vincent Rocenovic vincent.r@tmarkoagency.com 06 95 33 79 11

Mathieu Massimi mathieu.m@tmarkoagency.com 06 12 55 17 07

